

2025 n° 10
Octobre

Dans ce
numéro :

Homéo Info



Homéo Info 1

Troubles respiratoires

Maladies respiratoires : 1

ACONIT: suite de changement brutal de température ou suite de fortes chaleurs

2ème cause de mortalité chez les veaux non sevrés

BELLADONA: forte fièvre avec abattement brutal, œil vitreux, transpiration

Maladies respiratoires : 2

FERRUM PHOSPHORUM: début progressif, avec fièvre modérée et petite toux sèche

2ème cause de mortalité chez les veaux non sevrés

MALADIES RESPIRATOIRES : la 2ème cause de mortalité chez les veaux non sevrés



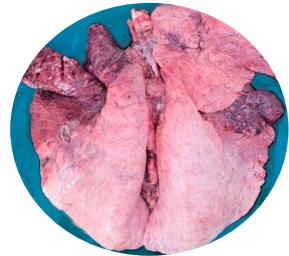
Les maladies respiratoires sont la deuxième cause de mortalité après les diarrhées chez les veaux non sevrés. Chez les veaux qui survivent, la croissance et les performances de production sont fortement pénalisées. Il en résulte des pertes économiques importantes à court, moyen et long terme pour l'élevage. La connaissance des agents responsables, des causes prédisposantes et des moyens de prévention permet de minimiser ces cas de pneumonies dans l'élevage.

Quels signes cliniques ? Quels agents pathogènes ?

De la difficulté à respirer, de la toux (mais pas toujours), du jetage nasal, une baisse d'appétit, de la fièvre, ...

Différents virus (IBR, RS, Pi3, BVD, coronavirus bovin, ...) et bactéries (*Manheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Histophilus somni*, *Mycoplasme bovis* ...) peuvent être impliqués dans les troubles respiratoires.

Ils peuvent être mis en évidence par des **prélèvements**, à effectuer sur des veaux en début d'évolution qui n'ont encore reçu aucun traitement, ou lors de la réalisation d'autopsies.



Quels sont les facteurs de risques ?

La mauvaise **gestion colostrale** est la première cause prédisposante aux maladies respiratoires.



Les caractéristiques du **logement** sont également très importantes : présence de courants d'air, ventilation et renouvellement suffisant de l'air, présence de gaz (ammoniac) et de poussières, possibilité de contact mufle à mufle. Le **confort thermique** a une grande importance, le paillage doit être abondant.

Attention aussi aux mélanges de catégories d'âge : rassembler des animaux avec une différence d'âge de plus de 8 semaines au sein d'un même groupe multiplie par 4 le risque de maladie respiratoire.

REPERE UTILE !

Pour évaluer votre situation, sachez que les recommandations sont les suivantes :

- Moins de 15 % des veaux de l'élevage devraient être touchés par la maladie (morbidité).
- Le taux de mortalité devrait être inférieur à 5 %.

Prévenir et guérir précocement

En cas de déclaration de signes cliniques, un traitement médical approprié est justifié. Le traitement sera plus efficace si les signes cliniques sont détectés de façon précoce et qu'un traitement adapté est instauré rapidement. Les échecs de traitement ne sont pas rares lorsque le traitement est initié trop tardivement.

Des protocoles vaccinaux existent pour protéger les jeunes veaux contre les maladies respiratoires. Leur efficacité est largement démontrée.

- * **Contre le RS** : les veaux peuvent être vaccinés avec un vaccin INTRA NASAL dès 9 jours (avec un rappel 8 semaines plus tard)
- * **Contre les pasteurelles, les mycoplasmes** : les veaux peuvent être vaccinés dès 15 jours avec un rappel un mois plus tard.

!! Vos animaux doivent être protégés par la vaccination avant la période à risque !!

Les broutards ou les génisses d'élevage devraient être vaccinés avant la rentrée en stabulation, avec les deux injections. Mais trop souvent la vaccination se fait à la rentrée en stabulation. Il est alors impératif de la faire avant la période à risque, des périodes humides ou de brouillard, sinon l'efficacité s'en trouvera réduite. Un apport en oligo-éléments peut aussi se faire avec la vaccination.

Mieux vaut prévenir que guérir ! Différents plans de vaccination existent mais le plan doit être adapté à votre élevage. Demandez nous conseil avant la rentrée en stabulation ou l'achat de brou-tards : nous pourrons élaborer ensemble un plan de vaccination adapté.